

REUNION RESEAU INTERPRETARIAT

15 DECEMBRE 2017

RELEVÉ DE DECISIONS

Présents :

APTIRA Rachida,
ISM Paris Aziz,
CHU TOULOUSE Pavla,
ASAMLA Cédric,
MSA Sylvie, Emilie, Liliana,
ISM LYON Eric,
RLG Oksana,
COFRIMI Samira.

Excusés :

ADATE Asuman, SOS SOLIDARITE MANA

ORDRE DU JOUR

- Formalisation du réseau
- SOS SOLIDARITE
- Propriété intellectuelle

Synthèse de la réunion du 14 décembre 2017 : la décision prise a été de garder les documents en interne notamment le référentiel de formation et donc de ne pas le diffuser en externe.

Formalisation du réseau

Un réseau activant autour de la problématique de l'accueil des migrants, intégration, discrimination, accès aux droits ... Toutes les structures signataires de la charte de l'interprétariat médical et professionnel se rejoignent sur l'objet social.

Les personnes morales qui peuvent faire partie du réseau dont les structures ont le même objet que nous.

Rajouter dans le texte une association significative d'interprétariat **auprès des services publics**

Propositions de conditions d'éligibilité pour des nouvelles structures voulant être membres :

- souci de professionnalisation du métier d'interprète médical et social professionnel,
- ajouter la politique d'une obligation de salariat
- nombre d'années d'expérience dans l'interprétariat.

L'enjeu est d'afficher la professionnalisation des interprètes pour se différencier des autres structures hors réseau.

Point sur les documents liés aux statuts

Historique

Rajouter l'ancienneté depuis les années 1970, le poids des associations, les membres fondateurs, la professionnalisation des interprètes... et rajouter avec qui on travaille (institutions, services publics ...)

Discussion autour de se mettre d'accord sur l'interprétariat médical et social professionnel, il faut réfléchir autrement à ce libellé. Proposition de rajouter dans les services publics.

L'intitulé est à questionner surtout pour les statuts.

L'interprétariat dans les domaines médical, social, administratif, éducatif dans les services publics.

Question sur les membres fondateurs de l'association X (de notre réseau)

La question est soulevée par rapport à Mana SOS SOLIDARITES.

Réponse à faire à MANA SOS SOILDARITES par rapport à son mail d'absence et par rapport aux changements de structures de Mana et en attendant les objets complémentaires sur leur objet social et leur indépendance par rapport au groupe SOS (Cédric propose le mail).

Membres constitutifs et/ou signataires du réseau : ADATE, APTIRA, ASAMLA COFRIMI ISM CORUM ISM PARIS MSA RLG

OSIRIS ne sera pas membre constitutif mais il lui sera proposé d'adhérer.

Travail, échanges et réflexions sur les documents.

Chaque structure reprend les items qu'elle a rédigé et modifie les propositions faites par le groupe et les renvoie à tout le monde pour préparer la prochaine réunion qui aura lieu le 16 mars 2018 à Rennes.

Parties à mettre dans le règlement intérieur : (partie restant à rédiger à partir des différentes propositions)

- Valeurs régissant les valeurs et la collaboration entre les membres (compilation entre document MSA et document Pavla)
- Plan d'action annuel
- Cotisations (à mettre dans les statuts)
- Parole publique au nom du réseau doit avoir la majorité de l'approbation des membres et en cas de manquement à cette règle, la majorité des membres peut retirer son mandat à la personne fautive.
- Règles de conduite entre les membres (document Pavla)

Les statuts devront renvoyés au règlement intérieur.

Discussion autour des membres constitutifs qui sont des structures associatives, et en articulation avec la mission de Pavla au sein du CHU Toulouse. Les membres constitutifs sont signataires de la Charte alors que le CHU n'est toujours pas signataire de la Charte. Il est souligné que le CHU de Toulouse peut être membre de soutien.

Un groupe de travail autour des statuts est constitué : Cédric, Emilie, Rachida, Eric, Aziz, Oksana. Ce groupe se charge de partir des différentes propositions pendant cette réunion pour les faire remonter à tout le monde le 16 mars prochain.

Les dates de la prochaine réunion sont les 15 et 16 mars 2018 à Rennes au Réseau Louis Guilloux

15 mars 2018 : Module de base (objectifs et déroulé pédagogique)

16 mars 2018 : formalisation du réseau